



FONDATION



DU PATRIMOINE

Bourgogne  
Franche-Comté

**SOUSCRIPTION  
FAITES UN DON  
POUR CE PROJET**

Préservez aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine

[www.fondation-patrimoine.org/59525](http://www.fondation-patrimoine.org/59525)



## **Poursuivons la restauration de l'église « forteresse » de Merry-sur-Yonne** (Yonne)

Ancienne ville frontière entre le Duché de Bourgogne et le Duché de Nevers, MERRY est une des plus anciennes paroisses de la Gaule, connue dès le VI<sup>e</sup> siècle, sous le nom de MARIACUS.

**Son église gothique, située au centre du village, fut construite au début du XII<sup>e</sup> siècle. Elle fut d'abord dédiée à Saint Augustin puis à Saint Denis. Elle est surprenante car elle ressemble à une forteresse.** Elle fût souvent remaniée au cours du temps. Conçue pour une population importante, elle domine aujourd'hui **le site classé des Rochers du Saussois.**

Haute de 25 mètres, la tour-clocher se termine par une belle galerie ajourée. A l'intérieur, on pourra observer trois nefs remaniées à la Renaissance, un chœur de style ogival du début du XIII<sup>e</sup> siècle. A droite du sanctuaire (la sacristie actuelle), une piscine à deux cuvettes du XII<sup>e</sup> siècle et une peinture murale sont insérées dans le mur le plus ancien de l'édifice.

Entre 1961 et 1963, la commune avait fait entreprendre une première restauration de notre église.

Parallèlement, de magnifiques statues polychromes, probablement du Moyen-Âge, ont été retrouvées dans les décombres et restaurées il y a une dizaine d'années.

**Aujourd'hui, d'autres restaurations sont à entreprendre, en particulier, au niveau de la couverture afin d'assurer la conservation de l'édifice. Ainsi nous pourrions transmettre aux générations futures cet élément important de notre patrimoine communal.**

Ces travaux ont été scindés en plusieurs tranches de manière à équilibrer la charge budgétaire.

### **SOUTENIR ET PARTICIPER A LA RESTAURATION**

Malgré les fonds publics attribués, le montant demeurant à la charge de notre petite commune (220 habitants) est conséquent. C'est avec la volonté de **préserv**er notre patrimoine communal que le Conseil Municipal a souhaité solliciter votre générosité en organisant une souscription en partenariat avec la Fondation du patrimoine. **Cette souscription publique permet à chacun, particulier et entreprise, d'apporter une aide indispensable à la réalisation de ce projet.**

**Vous pouvez nous aider en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine qui reversera les dons collectés et pourra ajouter un financement complémentaire. Les donateurs pourront également bénéficier de déductions fiscales incitatives.**



### **Contact**s et renseignements sur ce projet

**Auprès du maître d'ouvrage : Mairie de Merry-sur-Yonne**

21 route de Compostelle, 89660 Merry-sur-Yonne

Tel : 03 86 81 03 62 - Mail : [mairie.merrysuronne@wanadoo.fr](mailto:mairie.merrysuronne@wanadoo.fr)

**Ou Fondation du patrimoine Bourgogne Franche-Comté :**

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON / Tel : 03.80.65.79.93 - E-mail : [bfc Dijon@fondation-patrimoine.org](mailto:bfc Dijon@fondation-patrimoine.org)

Voir tous nos projets sur internet : [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Document réalisé en partenariat avec le  
Crédit Agricole Champagne Bourgogne



Je fais un don de ..... €

## pour la restauration de l'église Saint Denis à Merry-sur-Yonne (89)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

**Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :  
Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail \***

Sur le revenu **ou**  Sur la fortune immobilière (IFI) **ou**  Sur les sociétés

**Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : église de Merry-sur-Yonne (89)**

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

**Ou de l'impôt sur la fortune immobilière**, à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires hors taxes.

(Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► **Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription ne pourront pas bénéficier de reçus fiscaux.**

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

## Vos coordonnées

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

CP ..... Ville.....

Tél..... Mail .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

## Comment faire votre don ?

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

### Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine - Eglise de Merry-sur-Yonne (89)) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

### Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/59525](http://www.fondation-patrimoine.org/59525)

Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



## Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

**Aux côtés de l'État** et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission **d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de trois chargés de mission, tous trois salariés.